Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/10/2026 à 14h47
Réference de l'AR : 055-200027787-20261015-DCA_2026_019-DE

République Française
*****
Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre Intercommunal d'Action Sociale
*****
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
17	**9**	**9 + 3 pouvoirs**

Date de convocation
8 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil d'Administration, qui a eu lieu au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de **Michel MOREAU**, Président.

Présents : **BARDOT Mathurin, COLLIGNON Céline, COURTIN Vincent, DECHEPPE Mathilde, FOURES Patrice, JOSSELIN Sylvine, KLEIN Dania, MOREAU Michel, RENAUDIN Bernard.**

Absents : **GERARD Céline, MARECHAL Dominique, BRISSE Philippe, FIZE Olivier, PARISSE Pierre.**

Représentés : **FEVEZ Clément pouvoir donné à DECHEPPE Mathilde, LINARD Lidwine pouvoir donné à KLEIN Dania, PALIN Guillaume pouvoir donné à MOREAU Michel.**

Madame JOSSELIN Sylvine a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Avenant au contrat de délégation de service public pour la gestion de la micro-crèche de Rembercourt-Sommaisne
N° de délibération : DCA_2026_019

Vu la délibération en date du 25 novembre 2021 par laquelle la Communauté de Communes a décidé d'approuver le renouvellement d'une délégation de service public pour la gestion de la micro-crèche de Rembercourt-Sommaisne,

Vu la délibération en date du 28 juin 2022, n°DCA_2022_07 relative au choix du délégataire et du contrat de concession de la micro-crèche

Vu le contrat de délégation de service public et ses annexes,

Vu la délibération n°DCA_2023_07 en date du 13 avril 2023 relative à l'avenant numéro 1 au contrat de délégation de service public pour la micro-crèche

Vu la délibération n°DCA_2024_09 en date du 08 avril 2024 relative à l'avenant numéro 2 au contrat de délégation de service public pour la micro-crèche

Vu la délibération n°DE_2025_102 en date du 4 novembre 2025 relative au projet de construction d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de type micro-crèche et d'une garderie périscolaire à Villotte-sur-Aire

Vu la délibération n°DCA_2026_017 en date du 28 mai 2026 relative à la poursuite de délégation de service public pour la gestion de la micro-crèche de Rembercourt-Sommaisne

CONSIDERANT que le contrat de délégation de service public pour la gestion de la micro-crèche « Les Lapins Malins » de Rembercourt-Sommaisne concédé à l'association ALYS prend fin le 31 décembre 2026

CONSIDERANT le projet d'ouverture d'un deuxième établissement d'accueil du jeune enfant à Villotte-sur-Aire

Le Président expose,

Afin de mutualiser la procédure de recrutement d'un délégataire de service public pour la gestion des deux établissements d'accueil de jeunes enfants du territoire, il convient de

poursuivre le contrat de concession pour la gestion de la micro-crèche « Les Lapins Malins » d'une année.

Ainsi le contrat consenti le serait pour une durée de 5 ans et 4 mois à compter du 1er septembre 2022 et ce jusqu'au 31 décembre 2027.

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, à l'unanimité après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le présent avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche de Rembercourt Sommaisne,
- D'autoriser le Président à signer cet avenant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Michel MOREAU,
Président



Signé par Michel MOREAU (CC DE L AIRE A L ARGONNE),
le Président
le 19/10/2026 à 14:41:08
Ref:12006971-18152485-1-D